

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2014  
(convocation du 21 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick  
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h  
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h  
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine  
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10  
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud  
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30  
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25  
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric  
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30  
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30  
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge  
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

#### **EXCUSES :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Floirac - Fil Vert - Chemin de Montagne - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communautaire par la commune de Floirac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le « fil vert » représente vingt-cinq kilomètres de cheminements doux reliant les parcs de Beauval, l'Hermitage, Le Cypressat, le Parc Palmer, le domaine de Sybirol, le parc de l'Observatoire, le Parc du Castel au Domaine de la Burthe. Il constitue un lien fort entre les quartiers, les communes de la rive droite et les espaces naturels de l'agglomération.

Il convient d'en assurer la réalisation de manière à révéler le parc des Coteaux au grand public et à valoriser le territoire et ses qualités paysagères à l'échelle de l'agglomération.

La Commune de Floirac a inscrit ce projet dans le contrat de codéveloppement conclu avec la Communauté urbaine de Bordeaux pour la période 2012-2014 (fiche action n°27 « Parc des Coteaux – Castel/Burthe/St Leu).

De manière concomitante, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à relier les espaces naturels de l'agglomération par un chemin de randonnée, la Boucle Verte, dont l'objectif est de faire découvrir les parcs et les espaces naturels aux habitants et de les sensibiliser à la problématique de la biodiversité.

La Boucle verte se déploie sur plus de 30 km au sein du parc des Coteaux, notamment sur la Commune de Floirac où elle emprunte une partie de l'itinéraire prévu pour le projet de Fil Vert porté par la Commune.

C'est le cas, spécifiquement, du chemin de Montagne, voirie communautaire, dont le réaménagement est nécessaire au passage de la Boucle Verte et à celui du Fil Vert.

Dans un souci de cohérence des interventions et d'optimisation des investissements publics, il est proposé de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Commune de Floirac.

Les travaux qui seront exécutés par la Commune pour le compte de la Communauté urbaine sont :

- l'engravement du cheminement actuel avec du calcaire,

- la réalisation de marches permettant un accès facilité compte tenu de la pente importante du chemin,
- la création de passage à revers d'eau pour limiter le ruissellement,
- la création d'un caniveau de pierre.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (€)</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Préparation du terrain	2 700	Communauté urbaine de Bordeaux	50 838
Traitement des sols, caniveaux, éléments en pierre calcaire	39 215		
Engazonnement	450		
TVA	8 473		
<b>Total dépenses</b>	<b>50 838</b>	<b>Total recettes</b>	<b>50 838</b>

Au total, la Communauté urbaine sera redevable de la somme prévisionnelle de 42 365 € H.T., à laquelle sera rajouté le montant de la T.V.A. au taux en vigueur, soit à ce jour 8 473 €. Ainsi la valeur du coût total des travaux est estimée à 50 838 € T.T.C.

Le montant total de ces travaux pourra être revu à la baisse comme à la hausse en fonction du coût réel des travaux réalisés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5215-26,

**VU** la délibération communautaire n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de codéveloppement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012-2014.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE**

- la Communauté urbaine a pour projet de développer les itinéraires de promenades et de randonnées dans le cadre de la Boucle Verte ;
- la Commune de Floirac a conçu un projet de cheminement qui emprunte une partie de l'itinéraire de la Boucle Verte, le Fil vert ;
- l'exécution simultanée, et sous maîtrise d'ouvrage unique, des travaux de la Boucle Verte et du Fil Vert qui empruntent le même itinéraire sur la Commune de Floirac est nécessaire afin d'obtenir un traitement technique et esthétique homogène.

## DÉCIDE

**Article 1** : la Communauté urbaine de Bordeaux confie à la Commune de Floirac la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du chemin de Montagne, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 modifiée.

**Article 2** : sous réserve du vote du budget 2015, la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre des travaux susvisés est estimée à 42 365 € H.T., à laquelle se rajoutera le montant de la T.V.A. au taux en vigueur, et pour un montant prévisionnel de 50 838 € T.T.C.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les modalités financières et administratives de réalisation par la commune de Floirac des travaux de compétence communautaire concernant le projet d'aménagement du chemin de Montagne, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 modifiée.

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision et signer tout acte nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5** : la dépense correspondante sera imputée, sous réserve de son vote par le Conseil de Communauté, sur le budget principal de l'exercice 2015 en section d'investissement, opération « Boucle Verte » (05P010O001), chapitre 23, article 2315, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme BRIGITTE TERRAZA

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014